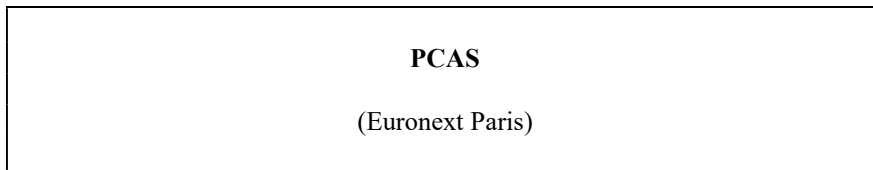


223C1611  
FR0000053514-OP013-AS09

12 octobre 2023

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.



**Complément à D&I 223C1382 du 7 septembre 2023**

1. Le 12 octobre 2023, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société PCAS, en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 7 septembre 2023, par Portzamparc (groupe BNP Paribas), agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Seqens<sup>1</sup>, a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet BM&A, représenté par M. Pierre Béal, mandaté, le 8 septembre 2023, par le conseil d'administration de la société PCAS (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1° et 2°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée, y compris en cas de retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société PCAS en date du 11 octobre 2023, en application des dispositions de 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

---

<sup>1</sup> Société détenue indirectement à 100% par Sirona Bidco, laquelle est contrôlée indirectement par des fonds conseillés par SK Capital Partners LP.